

## Un pouvoir des travailleurs peut-il être contre les syndicats ?

**P**AR un curieux hasard, le coup d'État qui, dans la nuit du 3 au 4 août 1983, porte le CNR (Conseil national de la révolution) au pouvoir intervient alors que l'un des plus importants syndicats burkinabè, le SNEAHV (Syndicat national des enseignants africains de Haute-Volta) tient son XXVII<sup>e</sup> congrès à Bobo-Dioulasso. Avec une remarquable célérité, les congressistes prennent acte du changement politique au sommet de l'État. Sans attendre la clarification de la situation nouvelle créée par l'arrivée au pouvoir de l'aile radicale de l'armée, ils appellent sans détour le peuple à se « démarquer de la proclamation du 4 août et de son CNR qui n'est qu'une autre appellation du fascisme déjà célèbre du CSP — première formule » (1). Dans un communiqué rendu public le 25 septembre suivant, le SNEAHV confirme sa condamnation du coup de force dans lequel il ne voit « que l'expression des contradictions internes » de l'armée. L'affirmation est sans doute excessive, l'armée reflétant en fait les contradictions traversant la société tout entière. Elle n'en est pas moins révélatrice de l'opposition originelle d'une partie du mouvement syndical au pouvoir révolutionnaire, opposition qui s'élargira à l'ensemble des syndicats par la suite, pour dégénérer en une épreuve de force avec le pouvoir révolutionnaire.

Significative, l'attitude du SNEAHV l'est à plus d'un titre. D'une part, en effet, elle annonce la résistance qu'une institution importante de la société civile — les syndicats — va progressivement organiser face au projet hégémonique du CNR ; d'autre part, elle révèle, de manière quelque peu contradictoire, le caractère pluraliste, pour ne pas dire éclaté, du syndicalisme burkinabè, qui ne retrouvera un semblant d'unité que dans le bras de fer avec le régime révolutionnaire. Elle souligne enfin sans ambiguïté

l'extrême politisation du mouvement syndical au Burkina, un mouvement syndical habitué, tout au long de l'ère Lamizana (1966-1980), à fréquenter les allées du pouvoir.

### L'attitude du SNEAHV, révélateur du conflit entre les syndicats et le CNR

Ce dernier point éclaire la position du SNEAHV. Pour mieux la comprendre, il faut rappeler que le SNEAHV avait été l'unique syndicat à appuyer sans ambiguïté le régime du CMRPN (Comité militaire pour le redressement politique national) du colonel Saye Zerbo qui, en novembre 1980, avait eu raison de la III<sup>e</sup> République du général Lamizana, avant d'être victime à son tour de l'éphémère CSP. Comment dès lors ne pas voir une relation de cause à effet dans son irréductible hostilité au CNR ? (2).

S'ajoute à cela un second élément. En effet, le SNEAHV est connu pour son alliance avec le FPV (Front progressiste voltaïque) de Joseph Ki-Zerbo, formation très proche alors du CMRPN. A travers la condamnation du CNR, le SNEAHV critique implicitement la confirmation de l'interdiction des partis politiques par le pouvoir révolutionnaire, en même temps qu'il instruit le procès des formations d'extrême-gauche arrivées au pouvoir avec Sankara. Particulièrement visée par cette tactique est la LIPAD (Ligue patriotique pour le développement) qui, affirme le SNEAHV :

*« n'a jamais eu le courage de ses opinions politiques, parce que sans assises populaires et passée maîtresse dans l'art de l'infiltration et de la phagocytose des mouvements progressistes et révolutionnaires qu'elle n'a jamais suscités. »*

Dans la foulée, le SNEAHV critique le mystère qui entoure les objectifs du CNR, ses structures et sa composition, déplore le fait que les CDR (Comités de défense de la révolution) « se constituent sans texte de base avec des individus de moralité douteuse, dans un climat de suspicion et de menaces » et accuse le nouveau régime de prendre des « mesures antitrouvailleurs sans critères objectifs préalablement établis.

(1) Le CSP (Conseil de salut du peuple) première formule dirigea le pays du 7 novembre 1982 au 17 mai 1983, date à laquelle Thomas Sankara, alors Premier ministre, fut arrêté, ce qui donna naissance au CSP II, lui-même écarté du pouvoir par la révolution du 4 août 1983.

(2) Pour plus de détails sur ce point, cf. Ch. Kabeya-Muase, *Syndicalisme et structura-*

*tion du champ politique au Burkina Faso (du Front populaire français au Front populaire burkinabè de 1963 à 1988)*, Paris, Institut catholique de Paris, Institut d'études sociales, 1988, pp. 514-525. Sous une forme revue et corrigée, cette thèse paraîtra, en 1989, à Karthala, en coédition avec l'INADES (Abidjan).

Ce qui est intéressant dans les affirmations du SNEAHV, c'est qu'elle portent déjà en germe l'essentiel des critiques sur la base desquelles va s'organiser la résistance syndicale. En se posant très tôt comme principal adversaire du CNR, le SNEAHV ambitionne, semble-t-il, de se faire le porte-parole de l'ensemble du mouvement syndical, guère habitué, au Burkina, à être marginalisé, exclu du pouvoir. C'est le sens qu'il convient de donner à sa demande d'un gouvernement d'union nationale, demande dénoncée par la LIPAD et rejetée par le CNR, peu désireux de partager le pouvoir.

Peu entendu au Burkina, le SNEAHV dramatise alors le débat en alertant l'opinion syndicale mondiale. Au nom de la défense du libre déplacement des syndicalistes burkinabè à l'étranger, il lance donc une campagne de protection des libertés syndicales, bafouées selon lui par le CNR. Le Secrétariat général national des CDR ripostera en accusant le SNEAHV d'alerter « *la réaction nationale et internationale dans le but de l'amener à renverser notre pouvoir populaire* ». Pour le CNR, le SNEAHV, par son attitude, s'était désigné de lui-même comme un « ennemi du peuple ».

Rien d'étonnant, par conséquent, à ce que le conflit suive une courbe ascendante. Le 9 mars 1984, le CNR fait arrêter, sous l'accusation de complot contre la sûreté de l'État, les leaders du SNEAHV. Celui-ci réplique en appelant les enseignants à une grève d'avertissement, qui a lieu du 20 au 22 mars et est largement suivie. Nouvelle escalade aussitôt puisque le CNR licencie sur-le-champ 2 600 instituteurs (1 300 selon lui) qu'il remplace par des jeunes formés à la hâte et, croit-il, idéologiquement sûrs.

En choisissant la confrontation, le CNR signifie sans détours la limite à ne pas dépasser aux syndicats d'opposition. Dans le même temps, il dévoile la nature du rapport qu'il entend avoir avec les institutions de la société civile qui ne se reconnaissent pas dans ses références idéologiques et culturelles. Démarche grosse de contradictions dans la mesure où, paradoxalement, le CNR s'affirme comme l'héritier des luttes syndicales des années soixante-dix et qu'il identifie son pouvoir à celui des travailleurs.

### **Quel syndicalisme pour le CNR ?**

Par-delà sa fonction légitimante, la prétention du CNR d'être le pouvoir des travailleurs pose la question du rapport entre les syndicats et l'État en situation autoritaire. Comme les régimes précédents, le CNR nourrit l'ambition de contrôler plus étroitement les syndicats mais, pour ce faire, il privilégie des pratiques différentes de celles de ces prédécesseurs. La division, au lendemain de la révolution d'août, du front syndical lui facilite considérablement la tâche. Dans sa stratégie de contrôle de tous les pouvoirs,

il sait, ou plutôt croit, pouvoir compter sur l'appui de la CSB (Confédération des syndicats burkinabè). Le 18 décembre 1983, la CSB organise un meeting de commémoration des journées de grève des 17 et 18 décembre 1975 (3). Dans son allocution, Soumane Touré, le secrétaire général de la CSB, ne cherche pas à nuancer sa sympathie pour le nouveau régime. Condamnant en bloc les autres syndicats, il les accuse « *d'avoir manqué de conséquence et d'avoir ainsi trahi les travailleurs en connivence avec les régimes pro-impérialistes et les politiciens réactionnaires* » (4) et appelle les militants à quitter ces centrales syndicales s'ils ne veulent pas « *trahir les héros du 4 août* ». Fustigeant plus particulièrement le SNEAHV, Soumane Touré se hasarde même à en prophétiser la disparition prochaine.

L'opposition entre la CSB et le reste du mouvement syndical va bien au-delà de la distinction — classique au Burkina — entre syndicalisme « réformiste » et syndicalisme de « lutte de classes ». La convergence d'intérêts entre la volonté hégémonique de la CSB — sur le mouvement syndical — et celle du CNR — sur le champ politique et social —, est ici intéressante ; cependant, elle ne résistera pas à l'exercice du pouvoir.

En effet, l'activisme de la CSB auquel les capacités organisationnelles de la LIPAD donnent une ampleur plus grande encore va progressivement susciter la méfiance des militaires ou, plus précisément, de certains d'entre eux. En effet, le CNR est profondément divisé sur l'orientation paysanne ou ouvrière de la RDP (Révolution démocratique et populaire) ; et, dans ce contexte, le rôle des organisations de travailleurs — c'est-à-dire la CSB — dans les organes de gestion des entreprises publiques devient le point central du débat. Fidèles à leur tendance « ouvriériste », la CSB et la LIPAD entendent, elles, contrôler les grandes entreprises de l'État, afin d'orienter les choix du CNR pour les faire correspondre à leur vision du changement social. Mais, de son côté, Thomas Sankara, qui considère la propriété privée comme « *chose normale au stade actuel de la société* », semble hostile à l'étatisation de l'économie prônée par le tandem CSB-LIPAD (5).

Latent, le conflit sera porté sur la place publique le 1<sup>er</sup> mai 1984. Le secrétaire général de la CSB profite de la fête du Travail pour mettre en garde le CNR contre toute reculade dans la poursuite de la révolution : « *si le CNR ne veut pas faire la révolution, nous prendrons nos responsabilités et les travailleurs la feront à la place du CNR* » (6).

(3) Auquel assistent trois ministres du gouvernement du CNR.

(4) *L'Observateur* (Ouagadougou), 19-20 décembre 1983.

(5) Cf. son interview dans *Afrique-Asie*, 24 octobre 1983.

(6) S. Touré, discours du 1<sup>er</sup> mai 1984 (documentation personnelle).

A cette première pomme de discorde s'ajoute bientôt celle relative à la question des CDR. Au moment de leur création, en août 1983, la CSB y avait vu des alliés pour combattre l'« impérialisme » et, par la suite, Soumane Touré avait à plusieurs reprises nié tout conflit entre les syndicats et ces structures de mobilisation populaire que sont les CDR. Mais son appréciation se modifie sensiblement en 1984. La crise couvant entre la LIPAD et le CNR, Soumane Touré s'inquiète à son tour du rôle grandissant qu'aux dépens de l'ensemble du mouvement syndical s'arrogent les CDR. Rejoignant les déclarations des autres responsables syndicaux, il réclame à son tour la « clarification » du statut et du rôle des CDR, surtout sur les lieux de travail, terrain d'action privilégié des syndicats. La nouvelle attitude de la CSB souligne la limite de la convergence de ses intérêts avec ceux du CNR. A l'évidence, celui-ci ne considère pas le mouvement syndical — fut-il unifié sous la houlette d'un syndicat proche idéologiquement — comme un élément déterminant de l'ordre politico-social à construire ; il lui préfère ses propres instruments de domination, ses relais, à savoir les CDR. Dès lors, ce sera la crise ouverte.

Trop sûr de lui, le tandem CSB-LIPAD croit pouvoir forcer la décision en s'emparant de postes de responsabilité politique et économique et en imprimant sa marque au processus révolutionnaire. Mais ce sera l'échec : Soumane Touré ne réussit pas à prendre la place de Pierre Ouedraogo au poste de secrétaire général national des CDR ; la marche sur la mairie de Ouagadougou est un fiasco (7) ; la tentative de récupération des manifestations « anti-impérialistes » de mai 1984 se retourne contre ses organisateurs. L'échec est entériné en août 1984 avec le renvoi des ministres « lipadistes » du gouvernement et leur arrestation. Dès lors, l'opposition de la CSB au CNR se radicalise. Soumane Touré est « dégagé » de son emploi, arrêté puis relâché. En 1985, la CSB rompt les derniers ponts avec le régime Sankara en rejoignant le Front syndical signataire de la célèbre déclaration commune du 28 janvier.

### **Le Front syndical contre le CNR**

---

En fait, les prémisses de ce Front remontent au 9 octobre 1983, c'est-à-dire deux mois après la prise du pouvoir par les commandos de Pô et en plein bras de fer entre le SNEAHV et le CNR. A l'origine de ce Front, on trouve quatre syndicats de salariés et l'UGEV (Union générale des étudiants voltaïques). La première

(7) Organisée par la LIPAD, cette marche avait pour objectif la destitution du maire de Ouagadougou et son remplacement par un

« lipadiste » ; le nom de Soumane Touré fut même avancé.

déclaration de ce Front met alors en doute la capacité des pouvoirs issus des coups d'État à promouvoir la situation générale du pays. Pour les militants de ces syndicats, les interventions des militaires « visent à désamorcer les tensions sociales et à circonscire les luttes des travailleurs dans les limites acceptables par le système néo-colonial » et à « s'opposer à la montée et la radicalisation du mouvement démocratique et révolutionnaire » (8).

Par cette déclaration d'une part et par l'attitude de la SNEAHV d'autre part, le CNR est donc, dès les origines, soumis à une double critique de gauche et de droite. Mais la position du Front est certainement plus lourde de conséquences pour lui dans la mesure où, étant de gauche, elle met directement en cause la légitimité révolutionnaire dont il se réclame. Cependant, il peut en limiter les effets négatifs sur son image grâce, à la fois, à la désunion du mouvement syndical et à l'appui que lui apporte alors la CSB, qui est tout de même la plus puissante centrale syndicale.

Mais la situation se modifie avec la déclaration du 28 janvier 1985 que co-signent, outre les artisans de la déclaration du 9 octobre 1983, six autres syndicats, et notamment la CSB. C'est la constitution d'un large front syndical contre le CNR. Certes, trois grandes centrales — la CNTB (Confédération nationale des travailleurs burkinabè) ; l'ONSL (Organisation nationale des syndicats libres) ; l'USTB (Union syndicale des travailleurs burkinabè) — qui ne se reconnaissent pas dans le radicalisme des signataires de la déclaration de janvier, en demeurent à l'écart. Mais dans la mesure où leur attitude aussi est défavorable au CNR, il est incontestable que le 28 janvier 1985 marque un tournant décisif dans les rapports entre le mouvement syndical et le CNR, le premier mettant en cause l'ensemble de la politique du second en ses points les plus sensibles. Ainsi, la déclaration dénonce-t-elle « l'aggravation constante des conditions désastreuses de vie et de travail des masses laborieuses confrontées à la misère, au chômage, à l'analphabétisme, à la maladie et à la famine ». Les allusions à l'échec des campagnes de mobilisation pour l'alphabétisation, la santé pour tous et l'autosuffisance alimentaire, chevaux de bataille du pouvoir révolutionnaire, sont très claires. Mise en cause également est la prétention du CNR à être l'incarnation du pouvoir des travailleurs : la déclaration l'accuse de chercher à « effrayer les travailleurs, à les intimider (afin de trouver) les voies et moyens pour mettre au pas et liquider les organisations syndicales » ; dénonciation, enfin, des tentatives de substitution des CDR aux organisations syndicales, des attaques contre les directions élues de ces dernières et des remises en cause des libertés démocratiques.

(8) Front syndical, déclaration du 9 octobre 1983 (documentation personnelle).

En se démarquant aussi nettement du pouvoir révolutionnaire, la déclaration de janvier 1985 signe l'échec de la stratégie de contrôle du pouvoir syndical par l'État en même temps qu'elle amorce une escalade dans leur confrontation. A la répression (« dégagements », arrestation de leaders syndicaux, campagnes de presse contre l'« anarcho-syndicalisme »), les syndicats vont répondre par des formes de résistance multiples et variées, publiques ou clandestines, illustrant l'incapacité du pouvoir à assurer son hégémonie sur le mouvement syndical.

Pour y parvenir, celui-ci à recours, chronologiquement, à deux tactiques. La première, de 1983 à 1985, consiste à disqualifier les leaders syndicaux aux yeux des militants ; déclarés « ennemis du peuple », ils sont accusés de tromper les travailleurs, de se servir des organisations syndicales pour leurs intérêts personnels, voire d'attenter à la sécurité de l'État et donc de freiner la marche de la RDP. Dans les assemblées syndicales, des syndicalistes proches des CDR se font les relais de ces attaques, mais ils sont rapidement rejetés. Cette tactique « entriste » ayant échoué, le CNR, à partir de la mi-1985, s'attache à marginaliser les syndicats en tentant d'occuper le champ symbolique dans lequel ceux-ci puisent leur légitimité. Le 1<sup>er</sup> mai, et pour la première fois dans l'histoire du pays, il proclame sa volonté d'organiser de son côté les manifestations rituelles de la fête du Travail. Il programme son meeting populaire à cette date et mobilise pour cela tous les media nationaux. Et pour mieux montrer qu'il est bien l'incarnation du pouvoir des travailleurs, il convie les syndicats à participer, sous sa houlette, à ces manifestation (9).

Refusant l'invite, ces derniers organisent leurs propres festivités. Il y aura d'un côté celles du « cartel » CNTB-ONSL-USTB et de l'autre, celles du Front syndical. Mais lors de la réunion de celui-ci, un groupe d'« inconnus » surgit et s'en prend violemment aux participants. Les échauffourées qui s'ensuivent entraînent l'intervention des CDR et l'arrestation de quelques syndicalistes. Les arrestations se poursuivront au-delà du 1<sup>er</sup> mai.

L'année suivante, le CNR ira plus loin encore ; voulant signifier que les organisations de salariés sont minoritaires, il associe symboliquement les paysans à ses festivités, notamment la « semaine révolutionnaire » organisée par le ministre du Travail. Dans son très long discours du 1<sup>er</sup> mai, ce dernier proclame alors que « l'ancienne vision des choses était tronquée ». Et de poursuivre :

(9) Le Parti communiste révolutionnaire voltaïque parlera à ce sujet de « vaste mascarade », in *Le Prolétaire*, 15 mai 1985.

*« Il faut reconnaître que tout salarié n'est pas automatiquement travailleur et qu'il existe des travailleurs qui ne sont point salariés, et notre pays regorge de ces travailleurs qui vivent sans savoir ce qu'est le salariat ou le fonctionnariat. (...). Les dirigeants syndicaux se comportent en véritables féodaux (...) se servant du syndicalisme pour créer des bureaux de promotion personnelle et individuelle. »*

Compte tenu de la représentation négative que se faisait désormais le CNR du mouvement syndical, l'étape suivante ne pouvait se traduire que par une accentuation de sa pression. Celle-ci prendra la forme d'un décret redéfinissant les principes fondamentaux régissant les activités syndicales : limitation à un syndicat par catégorie économique dans les limites d'une province, promesse du syndicat d'agir désormais en collaboration avec le pouvoir révolutionnaire, subordination des intérêts économiques professionnels à l'intérêt national, obligation, pour les syndicats, de communiquer au ministre du Travail l'état de leurs finances, le mode d'élection de leurs représentants ainsi que la durée de leur mandat, autorisation des affiliations internationales, mais assujettie à l'abstention de toute propagande. Mais surtout, nulle mention du droit de grève, celui-ci étant sans doute supposé être sans objet.

Par ses dispositions contraignantes, ce décret aboutit à l'inverse du résultat escompté. Au lieu d'illustrer la maîtrise du mouvement syndical par le CNR, il souligne au contraire l'incapacité de ce dernier à faire reconnaître par le corps social sa légitimité de référent idéologique et culturel, autrement que par la coercition. Dans les faits, cela va se traduire par une aggravation de la répression à l'encontre des syndicats et, parallèlement, par l'aggravation des divergences au sein du CNR quant à l'attitude envers eux. C'est dans ce contexte — et sans que l'on sache encore de quel poids exact a pesé la question syndicale dans la crise entre Thomas Sankara et Blaise Compaoré — que le Burkina s'acheminera vers le dénouement tragique du 15 octobre 1987.

\*  
\* \*

L'échec de la politique syndicale du CNR est finalement exemplaire en ce sens qu'il illustre le mode de rapports que le pouvoir révolutionnaire a entretenus avec la société burkinabè. Un mode conflictuel marqué par la négation des valeurs et des institutions en lesquelles celle-ci se reconnaissait et se reconnaît encore, au nom d'un idéal érigé en référent universel et unique. Les syndicats ont su et pu s'opposer aux velléités hégémoniques du CNR, à son projet



totalisant, parce qu'ils sont les vecteurs d'une sorte de culture politique nationale originale, sur laquelle il faudra bien se pencher avec plus d'attention un jour ; il faudra le faire non seulement pour être fixé sur le processus qui a inexorablement conduit à l'implosion du CNR, mais également pour comprendre pourquoi le pluralisme syndical a résisté au Burkina alors qu'un peu partout en Afrique triomphe le monisme syndical...

**Charles Kabeya-Muase**

*Centre d'études économiques et sociales  
de l'Afrique de l'Ouest-Bobo-Dioulasso*